

Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson, lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Roy Boudreau

le mardi 9 juin 2009

Troisième session de la 56^e législature Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mardi 9 juin 2009

10 h

Prière.

Le président de la Chambre se trouvant empêché, M. Fraser, chargé de la vice-présidence, assume sa suppléance.

M. Paulin (Restigouche-la-Vallée) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Campbellton et des environs, qui exhortent le gouvernement à installer des clôtures à orignaux le long du chemin du lac Duffs entre Campbellton et Glencoe. (Pétition 71.)

M. Williams (Kent-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Cap-Pele et des environs, qui exhortent le gouvernement à revenir sur sa décision de n'ouvrir que l'hiver le garage de voirie de Cap-Pele. (Pétition 72.)

L'hon. M. Murphy, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 46, 88, 70, 71, 72 et 73 soit appelée, après quoi, sur autorisation de la Chambre, les projets de loi 46, 88, 70, 71, 72 et 73 seront étudiés en Comité plénier.

Il est unanimement convenu de faire la pause du midi de 12 h 30 à 14 h.

Sont lus une troisième fois les projets de loi suivants :

- 52, Loi modifiant la Loi sur les municipalités;
- 55, Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des enseignants;
- 56, Loi modifiant la Loi sur la Fonction publique;
- 62, Loi modifiant la Loi sur l'aménagement agricole;
- 68, Loi modifiant la Loi créant l'Ordre du Nouveau-Brunswick;
- 69, Loi sur les défibrillateurs automatisés;
- 77, Loi concernant la Commission de l'aménagement agricole, le Conseil de développement des pêches et de l'aquaculture du Nouveau-Brunswick et le transfert des responsabilités au titre des programmes d'aide financière.

Il est ordonné que ces projets de loi soient adoptés.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 46, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 46 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 46, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 88, Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 88 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 88, Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 70, Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 70 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 70, Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 71, *Loi modifiant la Loi sur la voirie*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 71 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 71, *Loi modifiant la Loi sur la voirie*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 72, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 72 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 72, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 73, Loi modifiant la Loi sur l'électricité, il s'élève un débat.

La séance, suspendue d'office à 12 h 30, reprend à 14 h sous la présidence de M. Fraser.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 73 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 73, Loi modifiant la Loi sur l'électricité, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Il est unanimement convenu que les projets de loi 46, 88, 70, 71, 72 et 73 soient sur-le-champ étudiés en Comité plénier.

La Chambre se forme en Comité plénier sous la présidence de \mathbf{M}^{me} C. Robichaud.

Après un certain laps de temps, \mathbf{M}^{me} Lavoie assume la suppléance à la présidence du comité.

Après un certain laps de temps, \mathbf{M}^{me} C. Robichaud reprend la présidence du comité.

Après un autre laps de temps, le président suppléant de la Chambre reprend la présidence de séance. La présidente du comité, M^{me} C. Robichaud, demande au président suppléant de la Chambre de revenir à la présentation des rapports de comités et rapporte que le comité lui a enjoint de faire rapport des projets de loi suivants sans amendement:

- 46, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick;
- 70, Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur;
- 71, Loi modifiant la Loi sur la voirie;
- 72, Loi modifiant la Loi sur l'éducation;
- 73, Loi modifiant la Loi sur l'électricité;
- 88, Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé.

La présidente du comité rapporte aussi que le comité lui a enjoint de demander à présenter un autre rapport.

Le président suppléant de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie; la motion est adoptée.

La séance est levée à 18 h.